

## **Avis d'Appel d'offres (AA0)**

Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

### **AAO N° 001/DGPSN/2025**

#### **Marché de clientèle**

#### **Sélection d'un prestataire pour l'assurance maladie du personnel de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) – Gestion 2025**

1. Cet avis d'appel d'offres national fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le quotidien «Le Soleil» n° 16398 du jeudi 30 janvier 2025.
2. La DGPSN a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre de son budget de fonctionnement et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de clientèle relatif à la couverture de l'assurance maladie du personnel de la DGPSN pour la gestion 2025.
3. La DGPSN sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer la couverture maladie du personnel de la DGPSN.

L'appel d'offre porte sur un marché de clientèle composé d'un lot unique: assurance maladie du personnel de la Direction générale de la DGPSN pour douze (12) mois.

#### **Le marché sera conclu pour douze mois et renouvelable par avenant.**

La passation du marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la **Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) – 2<sup>e</sup> Sphère Ministérielle de Diamniadio, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage numéro** de téléphone: 33879 29 02/77 548 03 38/76 768 61 18 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus **tous les jours ouvrables de 09h à 16h.**

**5. Les exigences en matière de qualification sont:**

- ✓ avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel égal au moins à quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent mille (97 500000) F CFA, attesté par les états financiers certifiés par le commissaire aux comptes et fournis pour les exercices (2021, 2022, 2023);
- ✓ avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) contrats d'assurance maladie groupe dont la prime annuelle moyenne est supérieure ou égale à cinquante-deux millions (52000 000) FCFA.

Ces deux contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés et concerner une couverture maladie d'une population d'environ deux cent vingt-cinq (225) personnes au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024); chacun ayant une valeur minimale de cinquante-deux millions (52 000 000) F CFA.

- ✓ disposer de fonds propres suffisants et conformes à la réglementation en vigueur (article 337-1 et suivants du code CIMA) au moment de l'appel d'offres;
- ✓ justifier d'une couverture des engagements réglementés et d'une marge de solvabilité suffisantes au regard du code CIMA;
- ✓ produire, pour l'exercice 2024 une attestation de solvabilité délivrée par la Direction des Assurances du ministère en charge des assurances;
- ✓ justifier d'une bonne collaboration, au cours des trois dernières années, avec des établissements hospitaliers et de laboratoires situés au Sénégal; cette collaboration devra être certifiée par la fourniture d'attestations dûment signées;
- ✓ justifier d'un réseau de prestataires dans toutes les grandes villes du Sénégal (46 départements) mis à jour au moment de l'ouverture des plis. Ce réseau doit comporter dans chaque capitale régionale au moins:
  - un généraliste;
  - un gynécologue;
  - un pédiatre;
  - un dentiste;
  - une pharmacie;
  - un hôpital public;

- un laboratoire d'analyses et de radiographies dans le réseau régional serait un plus.

✓ Justifier d'une équipe expérimentée avec au moins un médecin conseil.

L'offre doit comprendre **une garantie de soumission d'un montant de : un million trois cent mille (1300000) F CFA avec une durée de validité de 28 jours à compter de la date limite de validité des offres.**

La garantie de soumission doit être délivrée par une banque ou tout autre organisme financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget (MFB).

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de la DGPSN mentionnée ci-dessus contre **le versement d'un montant non remboursable de la somme de vingt-cinq mille (25 000) FCFA sur le compte de la DGPSN auprès de la banque CBAO N°36173832501-45.**

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: **Cellule de passation des marchés de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale sise à la 2<sup>e</sup> Sphère Ministérielle de Diamniadio, Bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage**, au plus tard le **lundi 03 mars 2025 à 10 heures précises.**

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de conférence de la **Délégation générale à la Protection sociale et à la solidarité nationale, 2<sup>e</sup> Sphère Ministérielle de Diamniadio-Immeuble A - 1<sup>er</sup> étage le lundi 03 mars 2025 à 10 heures 00 mn.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**Le Délégué général**

**Matar SENE**